

11 NOVEMBRE 2023

n°2

La revue des
propriétaires privés

Parlons Forêts

HAUTS-DE-
FRANCE
NORMANDIE

Dossier :
Le Cèdre de l'Atlas

RUBRIQUES

- Actualités p.3
- Dossier :
le Cèdre de l'Atlas p.4
- Récolte de graines
de Douglas p.8
- Fiche espèce :
le Pic épeichette p.9
- Loi incendie p.10
- Zoom sur :
les ripisylves p.11
- Agenda p.12

Parlons forêts Hauts-de-France Normandie #2

Publication : CNPF HDFN
Centre National de la Propriété Forestière
DR. Hauts-de-France – Normandie
Site Normandie :
Cap Madrillet – Bât. B
127, Av. Edmund Halley – CS 80004
76801 SAINT-ETIENNE-DU-ROUVRAY
02 35 12 25 80 – normandie@cnpf.fr
Site Hauts-de-France :
96, rue Jean Moulin
80000 AMIENS
03 22 33 52 00 – hauts-de-france@cnpf.fr
Site web : hautsdefrance-normandie.cnpf.fr

Directeur de la publication :
Régis LIGONNIERE

Rédaction :
Tess DE BACKER et Romain MANI

**Numéro visé par le comité
de relecture du CNPF HDFN**

Maquettage : RESEC
ISSN : 2490-6816

Dépôt légal : Novembre 2023

Photo de couverture :
Joël Perrin © CNPF

Abonnement : gratuit. Cette revue vous est adressée sur base d'informations cadastrales. Si vous ne souhaitez plus être destinataire, adressez simplement votre demande auprès de votre CRPF.



EDITORIAL

Accroître la connaissance sur les essences pour garantir une production durable de bois de qualité



La forêt française est vaste. Avec près de 190 essences différentes, les possibilités de trouver chaussure à son pied – arbre à sa parcelle dans notre cas – sont nombreuses et nécessitent de rester attentif aux résultats des expérimentations menées par les différents acteurs de la filière.

Les écosystèmes forestiers évoluent sous l'influence de changements que nous avons désormais tous intégré (climat, perception sociétale, dépérissements sanitaires). Les réponses à apporter dans la gestion forestière au quotidien demeurent loin d'être évidentes et rehaussent l'intérêt de parfaire nos connaissances sur les possibilités qui s'offrent à nous, de manière neutre, scientifique, humble et innovante à la fois.

La base de travail reste l'écosystème et les peuplements forestiers actuels, dont la résilience ou au contraire l'affaiblissement orientera la nécessité de s'ouvrir à de nouvelles essences ou provenances pour garantir la pérennité des forêts.

Nombreux sont les propriétaires ayant déjà mis un pied dans l'étrier de l'expérimentation et de ce que nous appelons la « migration assistée » des essences. Ce numéro aborde un bel exemple avec la présentation du Cèdre de l'Atlas, qui d'outsider pourrait passer favori dans la course contre le changement climatique, à condition bien sûr d'identifier les stations les plus propices à son installation.

Les essences s'adaptent, tout comme les forestiers. La connaissance de la plus large palette d'essences possible – mais aussi de leur utilisation – déterminera les meilleures opportunités à saisir en fonction des particularités de sa forêt.

Nous vous souhaitons une très bonne lecture de ce numéro.

Hubert d'ORSETTI,
Vice-Président du CRPF Hauts-de-France Normandie
Président du CETEF de l'Oise

Avec la participation financière de la Région Hauts-de-France pour les exemplaires adressés aux propriétaires des Hauts-de-France et la participation de la Région Normandie pour les exemplaires adressés aux propriétaires de la Normandie



ACTUALITÉS

Tournée forestière avec les agents des Ministères de l'Agriculture et de l'Economie

Le CNPF Hauts-de-France Normandie a organisé le 7 septembre dernier une tournée forestière dans l'Eure (27) à destination des agents du Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire et du Ministère de l'Economie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique.

Les 31 participants ont pu constater sur le terrain le travail nécessaire à l'élaboration et l'instruction d'un Plan de Gestion (Forêt de Vernon), découvrir les travaux d'expérimentation menés par les ingénieurs R&D du CNPF dans le contexte du changement climatique ainsi que s'immerger dans « une forêt de demain » (Forêt de Bizy) grâce à une illustration sur le terrain des parcelles expérimentales suivies par notre établissement.

Les agents des Ministères ont apprécié le caractère concret des réalités de terrain et les équipes CNPF ont pu leur exposer les sujets forestiers qui les animent au quotidien.

Le Peuplier, sujet d'intérêt en Hauts-de-France



Tess De Backer © CNPF

En plus des traditionnelles réunions de vulgarisation sur la populiculture organisées par votre CRPF (les 15 et 29 septembre derniers), le groupe de travail régional « peuplier » s'est réuni le 13 septembre dans l'Aisne (02) pour un premier point d'étape du Plan Peuplier des Hauts-de-France. Ce programme pluriannuel d'actions vise à redynamiser la filière populicole et resserrer les liens entre les acteurs de

l'amont et de l'aval (coopératives, exploitants forestiers, pépiniéristes et représentants de l'Etat étaient présents), dont les concertations ont permis de dégager des pistes d'actions adaptées à leurs problématiques et expériences de terrain. Animé par le trio CRPF, Fibois Hauts-de-France et l'Association Peuplier régionale, le Plan Peuplier renforce l'identité du peuplier en région et la volonté de ses acteurs d'en améliorer sa valorisation. La réunion s'est prolongée l'après-midi par la visite d'un essai expérimental de cultivars de peuplier suivi par le CRPF, faisant écho au travail de synthèse réalisé en 2022.

Plus d'informations sur le Plan Peuplier sur la page ci-dessous et auprès de la nouvelle animatrice au CRPF, Charlotte ENGELS : charlotte.engels@cnpf.fr
Page peuplier Fibois : <https://www.fibois-hdf.fr/foret/les-essences-regionales/le-peuplier/>
Page peuplier CRPF : [https://hautsdefrance-normandie.cnpf.fr/nos-actions/l-animation-et-les-actions-territoriales/le-peuplier-en-hauts-de-france#:~:text=La%20r%C3%A9gion%20Hauts%20de%20France,ch%C3%A9ne%20\(Agreste%2C%202021\).](https://hautsdefrance-normandie.cnpf.fr/nos-actions/l-animation-et-les-actions-territoriales/le-peuplier-en-hauts-de-france#:~:text=La%20r%C3%A9gion%20Hauts%20de%20France,ch%C3%A9ne%20(Agreste%2C%202021).)

ÇA BOUGE DANS NOS EQUIPES !

Région	Départs	Arrivées
Hauts-de-France	Jimmy BONIGEN (ingénieur thématique expérimentation et changement climatique) rejoint le CNPF IDF en tant que chef de projet sylviculture régulière adaptative.	Recrutement courant novembre
Normandie	Création de poste : Ingénieur(e) chargé(e) de mission « espèces protégées »	Recrutement courant novembre

BRÈVES

De nouvelles publications sur le site internet de votre CRPF

La synthèse de deux études menées en Normandie sur l'érable sycomore en 2019 et sur le Pin sylvestre et le Pin laricio de Corse en 2022 sont consultables sur notre site internet, rubrique "fiches et brochures techniques".

Webinaire forêt-gibier

La plateforme nationale forêt-gibier permet aux propriétaires de signaler des dégâts de grand gibier ou des reboisements. Ce nouvel outil permet de mieux appréhender les déséquilibres sylvo-cynégétique en forêt à travers des webinaires spécialisés. Prochaine session le 22 novembre, inscription via le qr-code suivant :



Vu dans...

La Forêt Privée n°392 2023 : des nouvelles technologies pour assister les ouvriers sylvicoles. Un projet mené par le FCBA vise à adapter et à tester les exosquelettes en contexte forestier pour améliorer la qualité de travail des ouvriers forestiers et réduire les risques de troubles musculo-squelettiques (TMS). Les tests sont toujours en cours mais un léger gain en termes de coût cardiaque a été mis en évidence, pour un temps d'exécution du travail quasi similaire.

LE CEDRE DE L'ATLAS (*Cedrus atlantica*) : exigences autécologiques et sylviculture

Face au changement climatique, l'heure est à la réflexion. Quelles essences privilégier ou tester dans mon bois ? Parmi elles, lesquelles seront susceptibles de s'adapter à la sécheresse et de fournir un débouché de qualité pour les professionnels tout en stockant du carbone sur le long-terme ? L'une des réponses à ces questions pourrait émaner du Cèdre de l'Atlas. Bien que méditerranéen d'origine, son aire d'implantation s'élargit avec le changement climatique et il est susceptible d'offrir une alternative de premier ordre pour les propriétaires. Tour d'horizon de ses caractéristiques, de ses exigences et de ses débouchés pour aborder sa sylviculture du bon pied (dès la plantation).



Cedrus atlantica dans son aire naturelle (Montagne de Tichoukte, Province de Boulemane, Maroc)



Boisement de cèdres de l'Atlas et pins d'Alep dans le Luberon

Autécologie du Cèdre de l'Atlas

Le Cèdre de l'Atlas est originaire des montagnes d'Afrique du Nord (Maroc et Algérie). On le trouve en France dès le milieu du XIX^{ème} siècle avec des implantations sur différents reliefs : Mont Ventoux, Luberon et Corbières. **Témoignage d'une acclimatation réussie**, le Cèdre de l'Atlas occupe actuellement plus de 20 000 ha, résultat des nombreux reboisements effectués dans de nouvelles régions, essentiellement méditerranéennes.

Dans les meilleures conditions, les peuplements affichent une hauteur dominante de 30 à 40 m pour un accroissement atteignant jusqu'à 12 m³/ha/an (stations très fertiles).

Le Cèdre de l'Atlas **tolère une large gamme de températures, résistant jusqu'à + 41°C**. En contrepartie, cette essence reste relativement sensible au gel, surtout lorsqu'il est tardif. Sa bonne installation requiert des précipitations moyennes annuelles comprises entre 800 et 1500 mm. Il peut donner de bons résultats avec des pluviométries plus faibles à condition que les conditions édaphiques compensent ce manque. **Sa grande tolérance à la sécheresse réside essentiellement dans sa capacité à puiser l'eau en profondeur**, ce qui nécessite un sol accessible aux racines. A noter que quelques incertitudes subsistent quant à son

	Profondeur de sol	Affleurements rocheux	Éléments grossiers	Texture	Structure et compacité	pH	Hydromorphie
Favorable	> 60 cm	aucun	< 30 %	équilibrée, limon sableux, sable fin limoneux	aérée (agrégats)	4 à 6,5 Peu acide à neutre	absence
Moyen	30 à 60 cm	rare	30 à 60 %	autres cas	meuble, particulaire, peu compacte	7 Sol décarbonaté (réaction HCl nulle ou faible)	faibles traces d'hydromorphie après 50 cm de profondeur
Défavorable	< 30 cm	> 10 %	> 60 %	dominée par le sable grossier si profondeur du sol < 60 cm	assez compacte	> 7 Terre fine carbonatée (réaction HCl forte)	traces d'hydromorphie avant 50 cm de profondeur
Déconseillé				argileuse	massive, compacte ou sans structure	< 4 Sol pauvre de type podzolique	engorgement Nappe permanente ou temporaire

Tableau 1 : Optimums édaphiques pour l'implantation du Cèdre de l'Atlas (INRAE, ONF & CNPF, 2012)

implantation en climat océanique, caractérisé par un fort taux d'humidité atmosphérique. Les essais d'expérimentation en-dehors de la zone méditerranéenne sont alors fondamentaux pour déterminer ses capacités d'adaptation et de résistance sanitaire dans ce contexte (cf. encart page 7).

Le cèdre demeure une essence montagnarde méditerranéenne, région dans laquelle il préférera les altitudes supérieures à 600 m. En zone tempérée, son introduction est envisageable en plaine à **condition de bien connaître les caractéristiques du sol**. La profondeur prospectable par les racines est une donnée indispensable à intégrer dans le diagnostic pré-plantation (cf. **Tableau 1**).

Enfin, son bois cassant le rend sensible aux dégâts de vent, mais **il présente un faible potentiel combustible en cas d'incendies**, un avantage indéniable au vu des évolutions climatiques actuelles.

Sylviculture

Opter pour un peuplement de cèdres sur sa propriété nécessite une vigilance dès la plantation. Choix des plants et techniques d'installation sont déterminants dans la réussite de cette entreprise.

Hors région méditerranéenne, la provenance « CAT900-France » est à privilégier. Le cèdre développant rapidement un pivot racinaire important, l'emploi de plants vigoureux (11 cm de haut et 3 mm de diamètre au collet minimum) en godets anti-chignon de 400 cm³ est fortement recommandé.

Les travaux du sol doivent permettre une implantation optimale des plants. Il est conseillé de planter par potets travaillés. Le cèdre a un démarrage lent (implantation du pivot) et il est sensible à la concurrence, d'où le soin à accorder à la réduction de la strate herbacée et aux dégagements. Attention, les cèdres sont très sensibles

aux produits phytocides et leur utilisation – uniquement si elle s'avère nécessaire – doit se limiter à la préparation avant plantation. Enfin, la protection des plants est indispensable car le cèdre est une essence affectée par les lapins, lièvres, chevreuils et cerfs.

En termes de conduite de peuplement, les nombreuses particularités du cèdre nécessitent un suivi régulier des plantations. Les dégagements sont nécessaires pour éviter la mortalité des plants (dont la taille est souvent comprise entre 15 à 20 cm). Le guide de sylviculture du cèdre (INRAE, ONF & CNPF, 2012) a ainsi établi plusieurs itinéraires sylvicoles (en futaie régulière principalement, mais une mise à jour du guide a permis d'intégrer un itinéraire en futaie irrégulière) résultant de compromis entre ces différentes variables et permettant d'optimiser la croissance des cèdres en fonction du scénario dans lequel on se trouve.

En futaie régulière, le premier itinéraire propose une sylviculture de précision misant avant tout sur la qualité du bois plus que la durée de rotation. Le deuxième expose une sylviculture intensive à investissements limités misant sur la rapidité de production de bois d'œuvre (cf. Tableau 2 page suivante). Dans tous les cas, l'élagage est nécessaire en raison de la dynamique de croissance de branches basses chez le cèdre (coût à prévoir en amont du projet). Un passage en deux fois et assez tôt est préconisé, avec un premier élagage à 3 m (hauteur dominante 8 m, 250 à 300 tiges / ha sélectionnées) et un deuxième à 6 m (hauteur dominante 12 m, sélection de 150 à 200 tiges / ha).

Enfin, une vigilance sanitaire est de mise pour le cèdre, qui se révèle sensible sur plusieurs aspects (Hylobe sur plants et fomès sur arbres plus âgés, en particulier si la plantation se réalise après une coupe de résineux).

Débouchés du bois de cèdre

Red Cedar ?

Le bois d'appellation commerciale « Red cedar » ou « Western Red Cedar » n'est pas du bois de Cèdre de l'Atlas. Il s'agit d'une autre essence, *Thuja plicata*, qui est importée des Etats-Unis ou du Canada et utilisée essentiellement en bardage extérieur ou bardeaux.

Le bois de cèdre recèle des qualités appréciées : durabilité naturelle, couleur du bois de cœur et richesse en huiles essentielles sont les plus connues. Il ne nécessite pas de traitements pour des emplois extérieurs (à condition qu'il ne touche pas le sol) et s'utilise en menuiserie, bardage ou encore mobilier urbain. Il se déforme peu au séchage grâce à sa densité élevée et son faible retrait.

Hors usages extérieurs, il peut être employé pour la plupart des utilisations communes ou « nobles » : papier, palette, coffrage, ébénisterie, sculpture, tranchage, etc.

Son caractère nouveau nécessite des élagages effectués en temps et en heure pour limiter le bois de moindre qualité.

Il existe peu de données sur le marché du cèdre en France. Le guide de sylviculture rédigé par l'INRAE, l'ONF et le CNPF (2012) établit une similarité de prix de vente entre le cèdre et le douglas, mais les données manquent pour statuer quant à son évolution réelle et sa place actuelle sur le marché du bois.

L'intérêt porté sur cette essence devrait toutefois remédier à ce manque de données. L'actualité parle d'elle-même : un projet a été lancé par les interprofessions Fibois Sud et Occitanie, France Forêt PACA et la Fédération Nationale du Bois pour affiner les connaissances sur le cèdre en s'intéressant à l'ensemble de sa filière, depuis la planta-

tion jusqu'à la transformation. Le projet, intitulé « Le cèdre, de la graine aux produits finis », ne se limite pas à l'échelle du bassin méditerranéen : le premier objectif consiste en effet à évaluer la ressource actuelle des cédraines de l'Atlas sur tout le territoire métropolitain ainsi que leur capacité productive. Actuellement, le volume de bois de cèdre sur pied s'estime à 3,5 millions de m³ (âges des arbres compris entre 20 et 60 ans) pour une surface de 26 000 ha. L'accroissement annuel futur devrait bénéficier de l'important programme de reboisement avec cette essence de substitution qui répondrait aux enjeux du changement climatique. Pour cette raison, le deuxième objectif du programme visera l'identification et la sélection de vergers à graines de cèdres, accompagnées de la formation des pépiniéristes et du recensement des bonnes pratiques à la plantation.

L'ONF a par ailleurs réalisé un travail de première importance dans la définition des meilleurs itinéraires sylvicoles avec l'actualisation de son guide de sylviculture du Cèdre. Trois référentiels en futaie régulière y sont exposés, avec différents scénarii en fonction des densités rencontrées, récemment complétés par l'ajout d'un référentiel pour la futaie irrégulière. Enfin, nos collègues du CNPF PACA ont inventorié dans les DGD les parcelles plantées en cèdre afin d'estimer les potentiels de récoltes futures.

Un important volet concerne les aspects techniques liés à la caractérisation et l'utilisation du bois de cèdre, dont on peut rappeler le caractère coloré et imputrescible du cœur. Les résultats obtenus grâce à ce travail (mené en grande partie par le FCBA) devraient offrir au cèdre une entrée dans les normes françaises (de classe d'emploi, résistance au feu, imprégnabilité, etc.) et NF B 52 001 (marquage CE).

Enfin, un volet communication devrait permettre à un plus large public d'accéder aux résultats des travaux menés sur cette essence encore trop méconnue. Un colloque national est notamment prévu en 2024 pour présenter la sylviculture et les valorisations du Cèdre de l'Atlas.

Hauteur dominante	Nature de l'observation	Nombre de tiges avant intervention	Nombre de tiges après intervention	Taux de prélèvement
	Plantation à 3 m x 3 m de préférence ou 3,5 m x 2,5 m si nécessaire pour entretiens mécanisés		1 110	
12 - 15 m (dès que la 1 ^{re} éclaircie est réalisable)	Élagage à 6 m de 150 à 200 tiges/ha à désigner juste avant éclaircies. Éviter d'élaguer des tiges situées sur les futurs cloisonnements			
	1 ^{re} éclaircie : à la fois systématique (une ligne sur cinq pour créer des cloisonnements) et sélective (un arbre sur trois entre les cloisonnements)	1000	500	50 %
18 m	2 ^e éclaircie : sélective au profit des arbres élagués	500	350	30 %
22 m	3 ^e éclaircie : sélective	350	250	30 %
27 m	4 ^e éclaircie : sélective	250	170	30 %
31 m	Coupe rase (ou coupe d'ensemencement)	170	0 (60-100)	100 % (40-65 %)

Tableau 2 : Itinéraire « sylviculture intensive » du cèdre (INRAE, ONF & CNPF, 2012)/ L'objectif est de produire rapidement du bois d'œuvre de diamètre d'exploitabilité 45-60 cm en limitant les investissements. Ses caractéristiques sont les suivantes : densité plus faible, cloisonnements, élagages en un seul passage, coupe définitive plus précoce.

En savoir plus

L'intérêt croissant pour le Cèdre voit fleurir un certain nombre de ressources documentaires et autres conférences dédiées, que vous pouvez retrouver ci-dessous pour plus d'informations :

- **Le Cèdre en France face au changement climatique : bilan et recommandations** (INRAE, ONF & CNPF, 2012) : <https://hal.inrae.fr/hal-02601148/document>

- **Forêt Méditerranéenne – 3 numéros spéciaux sur le cèdre (sortis en 2022)** : <https://www.foret-mediterraneenne.org/fr/publications/revue-foret-mediterraneenne>

- **Conférence « Cèdres méditerranéens, hier et demain : un espoir pour les forêts face au réchauffement du**

climat ? » (Académie d'Agriculture de France, 2022), supports de présentation disponibles ici : <https://www.academie-agriculture.fr/actualites/academie/seance/academie/cedres-mediterraneens-hier-et-demain-un-espoir-pour-les-forets?260122>

- **Colloque « Le Cèdre, une essence d'avenir » (Fibois Sud, 2022)** : <https://www.youtube.com/watch?v=igRticQNws-s&themeRefresh=1>

Tess DE BACKER et Romain MANI,
Ingénieurs CNPF HDFN

Le Cèdre de l'Atlas dans nos régions :

Entre 1979 et 2022, le CRPF a mis en place 17 dispositifs expérimentaux comportant des cèdres de l'Atlas en Hauts-de-France, dont la majorité (60%) est encore jeune (arbres plantés après 2019), qui témoignent de l'intérêt grandissant porté à cette essence d'avenir. Ces dispositifs ont été installés sur des terrains crayeux superficiels, en versant chaud, afin de tester le comportement du cèdre et étudier les possibilités de substitution du hêtre par cette essence en conditions stationnelles difficiles.

10 dispositifs expérimentaux ont également été installés entre 1991 et 2023 en Normandie, dans des conditions de sol (de calcaire à très acides) et climat (pluviométrie allant de 900 à moins de 600 mm par an) variées. Un recensement exhaustif des peuplements de Cèdre de l'Atlas en forêt privée et publique a en outre été réalisé en 2020 (plus de 50 signalements).

La synthèse des premiers résultats montrent une meilleure dynamique de croissance initiale en hauteur du cèdre dans nos deux régions, comparé aux références méditerranéennes. Cela même lorsque les conditions de stations sont globalement assez moyennes voire défavorables au cèdre. Sa dynamique de croissance est lente les premières années (installation du pivot racinaire), il faut donc être particulièrement vigilant pendant cette période, notamment vis-à-vis du gibier mais aussi de la concurrence herbacée qui peut s'établir (les jeunes plants déclinent rapidement sous le couvert du roncier). En revanche, sa dynamique de croissance est plus soutenue après quelques années, rattrapant d'autres essences installées dans les mêmes dispositifs.

On trouve des accroissements en hauteur de l'ordre de 37 cm/an à 23cm/an sur les dispositifs des Hauts-de-France, des résultats satisfaisants pour cette essence sur des sols difficiles, calcaires et peu profonds, même dans des contextes peu arrosés (moins de 700 mm de pluie par an). Un accroissement en hauteur parfois supérieur à 60 cm/an est constaté en Normandie sur des sols acides à peu acides moyennement profonds. En revanche les résultats sont beaucoup plus mitigés sur un dispositif installé sur un sol lourd, compact et avec du carbonate de calcium dans la terre fine (accroissement en hauteur de 6,2 cm/an). Ce type de station est largement déconseillé pour le Cèdre de l'Atlas, et ces résultats viennent le confirmer.

La poursuite des mesures sur le temps long est primordiale afin d'affiner nos connaissances sur cette essence en région et de nouveaux dispositifs devraient être installés ces prochaines années.

Lien vers la synthèse sur le cèdre (2022) :

<https://hautsdefrance-normandie.cnpf.fr/document/synthese-introduction-cedre-de-l-atlas-hdf-2022>

Vous pouvez également consulter la fiche essence sur le site internet du CRPF : https://hautsdefrance-normandie.cnpf.fr/sites/socle/files/cnpf-old/cedre_20atlas_1_1.pdf

Des récoltes de graines de Douglas normands pour vos projets de reboisement

Un projet mené par le Centre d'Expérimentations Techniques et Forestières (CETEF) Normandie Sud

Contexte

Le CETEF Normandie Sud est l'initiateur d'une campagne de classement de peuplements porte-graines de Douglas, qui a deux objectifs :

- Disposer de graines issues de parents bien adaptés à nos régions et producteurs d'arbres de qualité reconnue, visibles par tous les reboiseurs potentiels ;
- Elargir l'éventail génétique des plants disponibles, en complément de ceux issus de vergers à graines qui nous sont proposés.

En Normandie, cinq peuplements présentant les qualités requises ont ainsi été admis par arrêté ministériel en date du 12 novembre 2020 dans la liste des provenances éligibles aux aides de l'Etat, parmi la catégorie sélectionnée (étiquette verte) :

- Douglas vert France basse altitude PME901-006 61 Chahains
- Douglas vert France basse altitude PME901-171 76 Fontaine-en-Bray
- Douglas vert France basse altitude PME901-172 61 Saint-Aubert-sur-Orne
- Douglas vert France basse altitude PME901-173 14 Saint-Gatien-des-Bois
- Douglas vert France basse altitude PME901-174 61 Le Grais

Une récolte à l'été 2023

Après deux années sans fructification, une récolte de cônes de Douglas a été réalisée le 30 août 2023 sur le peuplement situé sur la commune de Saint-Gatien-des-Bois (14130). Elle a nécessité l'intervention d'élagueurs professionnels avec l'appui d'une nacelle, les cônes se trouvant en cime des arbres à plus de 35 m de hauteur.

Les 400 litres récoltés ont ensuite été confiés aux établissements VILMORIN qui auront la charge de les sécher, d'extraire les graines, de les trier, puis de les conserver et de les faire pré-germer avant de les commercialiser à la demande des pépiniéristes locaux. Un premier examen des cônes évalue le contenu de la récolte à 400 grammes de graines par hectolitre, soit un total d'environ 1,6 kg de graines. Cela équivaut à 80 à 100 000 plants potentiels, qui seraient disponibles dans les années à venir puisque les graines peuvent être conservées plusieurs années.



Bruno ARNOULD © CETEF Normandie Sud

Cinq années d'effort ont été nécessaires pour arriver à cette récolte et le CETEF souhaite s'inscrire durablement dans la fourniture de cette origine pour le reboisement de nos forêts. Pour cela, les acteurs de la chaîne de production de plants ont besoin de connaître la demande potentielle des reboiseurs.

Cet article est donc un appel à tous les forestiers pour savoir quelle part ils souhaiteraient réserver aux plants d'origine Normande classifiée « Douglas PME 901 basse altitude » dans leurs projets de reboisements. Pour continuer ces récoltes, le CETEF a besoin de savoir si vous, forestiers privés, êtes prêts à relever ce défi : planter dans vos forêts des Douglas issus de peuplements sélectionnés en Normandie. Ces derniers étant arrivés à l'âge d'exploitabilité et ouverts à la visite, chacun d'entre vous peut venir en apprécier la valeur.

Pour vous manifester ou en savoir plus :

Faites-nous connaître vos besoins en plants dans les années à venir directement ou par l'intermédiaire de votre gestionnaire.
Adresse de contact : arnould.bruno2@orange.fr

Bruno ARNOULD
Président du CETEF Normandie-Sud



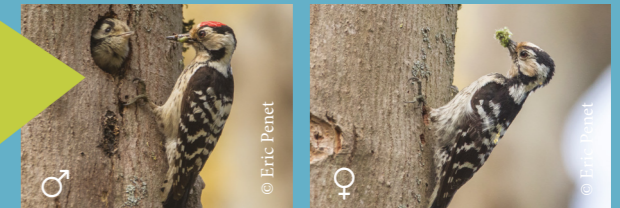
Le Pic épeichette (*Dryobates minor*)

Fiche d'identité

- Classe : Oiseaux
- Ordre : Piciformes
- Famille : Picidés
- Taille : 16 cm (envergure 25 à 27 cm)
- Poids : 18 – 22 g
- Caractéristiques : le plus petit des Pics européens. Le plumage des ailes et du bas du dos est strié de noir et blanc. Le mâle arbore une calotte rouge sur le front, la femelle une calotte blanche. L'arrière de la nuque est noir.
- Régime alimentaire : insectivore (larves et insectes occupant le bois mort ou dépérissant et sous les écorces)

Protégée en France

Statut IUCN France =
Vulnérable



Habitat et cycle de vie

Le Pic épeichette, espèce sédentaire, fréquente les boisements de plaine ou collinéens, de préférence humides au bord d'eaux courantes ou stagnantes. Cela s'explique par son affection particulière pour les bois blancs (saules, bouleaux, trembles, aulnes), car son bec ne lui permet pas de forer des bois durs comme le font le Pic épeiche ou le Pic noir. Les peupleraies âgées lui conviennent également. Il occupe son territoire en couple toute l'année (domaine vital de 200 à 500 ha). Plutôt discret, ce sont ses manifestations sonores qui traduisent sa présence. Son chant, un tambourinage sur une branche creuse, est long, haut perché et à rythme élevé.

Reproduction et nidification : dès la fin de l'hiver jusqu'à août. Cavité (loge) creusée dans un tronc ou une branche morte dans un arbre tendre ou dépérissant.

Un atout pour le sylviculteur

Comme tous les pics, le Pic épeichette joue un rôle de régulateur d'insectes, notamment xylophages (=consommateurs de bois), sur son territoire de chasse qu'il occupe toute l'année (domaine vital de 200 à 500 ha). En construisant ses loges il permet à une succession d'espèces de s'y établir par la suite et d'apporter à leur tour leur contribution au bon fonctionnement de l'écosystème forestier.

Menaces

Les densités de Pic épeichette restent assez faibles, en comparaison avec celles du Pic épeiche par exemple. Son habitat est directement concerné par les interventions forestières à l'instar des autres pics. En particulier, les peuplements de bois blanc qui l'accueillent font l'objet de transformation pour une meilleure valorisation économique des terrains forestiers. L'absence de bois mort ou sénescents est également préjudiciable car limite fortement la disponibilité des ressources alimentaires.

Actions favorables en gestion forestière

Préserver des bandes boisées en bord de cours d'eau, des ripisylves fonctionnelles et/ou des peuplements de bois blancs. Définir des îlots de vieillissement ou de sénescence pour offrir gîte et couvert à l'espèce, par exemple sur les stations impropres à la sylviculture à bois dur. Maintenir les arbres à loges déjà existants pour éviter la recherche de nouveaux arbres à creuser. Limiter les interventions en période sensible (reproduction).

Bibliographie

- K. Mullarney, L. Svensson & D. Zetterström. 2012. Les Oiseaux, le grand guide ornitho. 2012. Delachaux & Niestlé. 444 pages.
- MNHN - INPN. Fiche espèce Pic épeichette.

Pauline MARTIN et Tess DE BACKER
Ingénieures CNPF HDFN,
Relecture PNR du Perche

Evolution législative par la loi du 10 Juillet 2023

Conséquences sur nos forêts régionales

Contexte

Les incendies particulièrement marquants de l'été 2022 ont placé la forêt au centre des débats de société. La sphère politique s'est saisie de cette question, aboutissant en quelques mois à la parution de la loi n°2023-580, dite « Loi Incendie », au Journal Officiel du 11 Juillet 2023. S'il faut se réjouir de l'intérêt porté à notre secteur, ces changements réglementaires auront cependant des conséquences sur le court mais aussi le long terme et dont il convient d'être averti.

Une prise en compte accrue du risque incendie

L'objectif premier de cette loi est d'améliorer la prise en compte du risque incendie. Elle prévoit ainsi d'ici Juillet 2024 le développement d'une Stratégie Nationale de défense des forêts et des surfaces non boisées contre les incendies. Plusieurs documents cadres, dont les Programmes Régionaux de la Forêt et du Bois (PRFB) et les Schémas Régionaux de Gestion Sylvicole (SRGS) devront traiter de ce risque, et en particulier des itinéraires sylvicoles adaptés à une augmentation de la résilience des forêts.

Des compétences dans ce domaine ont également été officiellement dévolues à l'Office National des Forêts, mais aussi au Centre National de la Propriété Forestière avec la création prochaine d'un réseau de référents DFCI (Défense des Forêts Contre les Incendies). De nombreuses autres mesures (renforcement des Obligations Légales de Débroussaillage (cf. Parlons Forêts n°1), possibilité de création d'Associations Syndicales Libres de DFCI, identification des secteurs où le risque est le plus prégnant, etc.) constituent autant de leviers permettant de faire face au risque incendie. L'ensemble de ces éléments ne sera probablement pas actionné immédiatement dans nos régions, mais permettra à terme de mieux faire face aux changements climatiques et à l'intensification du risque de feux de forêts.

Le DEFI travaux ouvert aux bénéficiaires d'une adhésion au CBPS

La fin des dispositifs fiscaux pour l'encouragement des investissements forestiers est repoussée du 31/12/2024 au 31/12/2027, et les adhérents au Code de Bonnes Pratiques Sylvicoles (CBPS) avec programme



de coupes et travaux peuvent désormais bénéficier du DEFI travaux.

Les Plans Simples de Gestion obligatoires au-delà de 20 hectares

L'année 2022 a également permis de mettre en lumière deux vérités sur la forêt française. Les forêts privées existent (et sont majoritaires, point souvent ignoré des médias !), et les forêts bénéficiant de l'application d'un Document de Gestion Durable sont moins sensibles au risque incendie.

Dès lors, la décision a été prise, la « Loi Incendie » diminue le seuil de surface au-delà duquel un Plan Simple de Gestion doit être présenté, et le porte maintenant à 20 hectares. Cela signifie que près de 5500 hectares en Hauts-de-France et 10000 hectares supplémentaires en Normandie devront être gérés conformément à un PSG, permettant ainsi une mitigation du risque incendie. De plus, grâce à la réflexion intégrant l'ensemble des enjeux propres à ces espaces, l'effort d'amélioration de ces peuplements et de nos forêts sur le long terme sera poursuivi.

Valentin HIGUET
Ingénieur CNPF HDFN

Plus d'infos :

Si vous avez des questions concernant l'impact de la Loi Incendie sur votre propriété, n'hésitez pas à contacter votre technicien de secteur ou Valentin HIGUET (pour les Hauts-de-France) et Pauline MARTIN (pour la Normandie), les ingénieurs responsables des Documents de Gestion Durable, qui pourront vous aiguiller pour le choix de votre DGD.

→ Contacts de l'équipe du CRPF à retrouver en page 12.

Des interfaces d'importance entre peuplements forestiers et ressource en eau

Véritables zones de transition entre les milieux aquatiques et terrestres, les ripisylves ont un rôle majeur à jouer sur bien des aspects. Elles peuvent être valorisées économiquement selon le volume de bois mobilisable et l'accès disponible pour cela mais elles possèdent surtout des bénéfices liés aux activités auxiliaires telles que la chasse ou la pêche. Bien que peu représentés en termes de surface et parfois dégradés, les boisements rivulaires ont pourtant une carte à jouer dans le cadre du changement climatique en garantissant un bon fonctionnement des écosystèmes à la fois aquatiques et forestiers.

Qu'est-ce qu'une ripisylve ?

Du latin « ripa » (berge) et « sylva » (forêt), la ripisylve désigne littéralement la forêt de berge. Cette dénomination s'applique ainsi aux peuplements en bordure directe d'un cours d'eau, sur une bande de 4 à 20 m de large maximum. Elle n'intègre pas les forêts alluviales qui sont des massifs boisés plus étendus.



Ripisylve plantée en bordure de peupleraie après 5 ans

Dans son état le plus complexe, une ripisylve est composée de trois strates (herbacée, arbustive et arborée) de plusieurs mètres de large, comprenant des essences diverses (aulnes, saules, trembles).

La multifonctionnalité de la ripisylve

La ripisylve remplit plusieurs fonctions :

- Stabilité des berges et frein à l'érosion ;
- Purification de l'eau (fixation d'azote et de phosphate) ;
- Production de bois (d'œuvre ou de chauffage) ;
- Enrichissement écologique (corridor de biodiversité) ;
- Atout paysager et cynégétique.

Restauration des ripisylves

La restauration d'une ripisylve passe d'abord par l'analyse de son sol pour déterminer les essences les plus adaptées à implanter (texture, pH, etc.). Les essences les plus adaptées à l'engorgement sont implantées sur la partie basse de la berge. Des espèces arbustives peuvent renforcer l'ancrage des berges et améliorer le potentiel de biodiversité (viornes, cornouiller sanguin, etc.). La disposition des plants est réalisée en quinconce, avec des distances variables entre plants. Sur les sites restaurés, nous avons vu que de faibles densités suffisent pour que le couvert

végétal se développe. La protection des plants contre la faune est cependant vivement recommandée. En cas de concurrence herbacée, un paillage (biodégradable) peut s'avérer nécessaire pour éviter la mortalité des plants. A noter qu'aucun traitement chimique ne peut s'effectuer sur une bande de 5 m de large à partir des berges (Arrêté ministériel du 12 septembre 2006 sur les Zones Non Traitées).

Du peuplier en ripisylve ?

Oui, mais pas n'importe lesquels ! Les peupliers dits cultivars utilisés en populiculture classique ont un système racinaire superficiel qui ne permet pas la bonne tenue des berges et augmente le risque de chablis et d'embâcles. Il est fortement recommandé d'implanter la première ligne de peupliers à 6 m minimum de la berge. Plus d'infos sur notre site internet, rubrique « ripisylves ».

La gestion et l'entretien des ripisylves est à la charge du propriétaire selon le Code de l'Environnement (article L 215-2). Toutefois, certains syndicats de rivière ou structures apparentées peuvent se substituer au propriétaire pour la gestion et l'entretien des cours d'eau. Pour la ripisylve, les travaux sont les suivants : enlèvement des gros embâcles ou débris, élagage de la végétation des rives et faucardage localisé. Enfin, des coupes sélectives sont réalisées sur les arbres instables, malades, arrivés à maturité ou inadaptés tout en conservant la diversité des essences et des âges.

Bibliographie : dans le cadre de programmes d'actions avec les Agences de l'eau sur les ripisylves, le CNPF a réalisé plusieurs documents sur cette thématique, disponibles sur notre site internet :

<https://hautsdefrance-normandie.cnpf.fr/nos-actions/la-biodiversite-et-les-ecosystemes-forestiers/ripisylves>

Noémi HAVET
Ingénieure CNPF HDFN

VOS CONTACTS

Equipe technique CNPF HDFN

CNPF – Hauts-de-France :

Secteur 1 : Gilles POULAIN (FOGEFOR 59)

gilles.poulain@cnpf.fr – 06 71 54 23 94

Secteur 2 : Aubin VALANCHER 🌿

aubin.valancher@cnpf.fr – 07 61 24 54 62

Secteur 3 : Julien LAGER (FOGEFOR et CETEF 62) 🌿

julien.lager@cnpf.fr – 06 74 23 41 81

Secteur 4 : Jean-Christophe FETRO

jc.fetro@cnpf.fr – 06 72 42 47 01

Secteur 5 : Clémence BESNARD 🌿

clemence.besnard@cnpf.fr – 06 77 52 52 58

CNPF – Normandie :

Secteur 6 : Cristel JOSEPH 🌿

cristel.joseph@cnpf.fr – 06 07 97 21 57

Secteur 7 : Béatrice LACOSTE 🌿 (FOGEFOR Normandie)

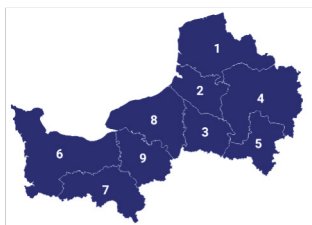
beatrice.lacoste@cnpf.fr – 06 07 97 21 19

Secteur 8 : Cyril RETOUT 🌿

cyril.retout@cnpf.fr – 06 79 45 33 40

Secteur 9 : Christophe BUTTENAERE 🌿

christophe.buttenaere@cnpf.fr – 06 07 97 21 25



CETEF et FOGEFOR

Hauts-de-France :

CETEF et FOGEFOR 02 : Tess DE BACKER

tess.de-backer@cnpf.fr – 06.98.14.18.50

CETEF 59 : Julien DELOBEL (COFNOR)

julien@cofnor.fr

CETEF et FOGEFOR 60 : Marie PILLON (Fransylva) 🌿

marie.pillon@fransylva.fr – 03.44.36.00.22

CETEF et FOGEFOR 80 : Noémi HAVET 🌿

noemi.havet@cnpf.fr – 06.89.85.78.22

Normandie :

CETEF Haute-Normandie (Eure et Seine-Maritime) :

Dominique ORCEL-POULET (Présidente)

dominiqueop@gmail.com - 06.62.56.78.94

CETEF Normandie Sud (Calvados, Manche et Orne) :

Bruno ARNOULD (Président)

arnould.bruno2@orange.fr

FOGEFOR de Normandie : Béatrice LACOSTE 🌿

et Romain MANI

romain.mani@cnpf.fr – 06.79.45.33.61

🌿 : correspondant-observateur DSF

Syndicat des forestiers privés

FRANSYLVA Hauts-de-France

27 rue d'Amiens

60200 COMPIEGNE

Tél. : 07.67.27.60.08

hautsdefrance@fransylva.fr

FRANSYLVA Union régionale Normandie

125 Av. Edmund Halley

76801 ST-ETIENNE DU ROUVRAY

jdesincay@wanadoo.fr (Président)

Autres partenaires du CNPF HDFN

Retrouvez les coordonnées de l'ensemble de nos partenaires sur notre site internet : hautsdefrance-normandie.cnpf.fr

VOS PROCHAINES REUNIONS

Pour vous former, vous informer et débattre.



© Vicky Louis

Dates	Lieux	Thèmes
20/11/2023* 22/11/2023	Eure (27)	Sylviculture des Pins laricio de Corse et sylvestre

*Réunion dédiée aux gestionnaires

Réunions gratuites, inscription obligatoire. Informations supplémentaires et programme complet des réunions disponibles sur le site internet du CNPF HDFN : hautsdefrance-normandie.cnpf.fr

FOGEFOR 2024 (Hauts-de-France) : les inscriptions sont ouvertes !

En Hauts-de-France, 3 FOGEFOR sont animés par le CRPF en 2024 : dans l'Aisne (02), le Pas-de-Calais (62) et la Somme (80). Vous trouverez dans ce Parlons Forêts le bulletin d'inscription du FOGEFOR lié au département figurant sur votre adresse postale*. Il comprend le programme de chaque FOGEFOR, le calendrier des réunions ainsi que les modalités d'inscription (bulletin à renvoyer par voie postale au CRPF). Les frais d'inscription dépendent du département (en fonction du nombre de réunions qui composent chaque cycle).

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter les animateurs CRPF des FOGEFOR (coordonnées à gauche) : Noémi HAVET (80), Julien LAGER (62) et Tess DE BACKER (02)

Dans l'Oise, le Fogeфор est animé par le syndicat Fransylva et démarrera au printemps : vous pouvez retrouver l'invitation et les informations sur notre site internet ou directement auprès de l'animatrice Marie PILLON (coordonnées ci-contre).

En Normandie, le cycle FOGEFOR est déjà complet pour 2024, mais vous pouvez vous renseigner et vous inscrire pour les futures sessions auprès de Romain MANI ou Béatrice LACOSTE (coordonnées dans la colonne de gauche).

* Les invitations ont été envoyées en se basant sur le département de votre adresse postale. Il se peut donc que l'invitation que vous avez reçue ne corresponde pas au département de votre propriété forestière. De plus, en cas d'adresse hors région Hauts-de-France, les invitations aux FOGEFOR n'ont pas été jointes au journal. C'est pourquoi nous vous invitons à consulter notre site internet pour retrouver les invitations de chaque département et sélectionner celui qui vous convient le plus :

<https://hautsdefrance-normandie.cnpf.fr/se-former-s-informer/nos-evenements/les-formations-la-gestion-forestiere-fogefor>



à vos côtés, agir pour les forêts privées de demain



Contribuez à la valorisation de la filière forêt-bois en recyclant cette revue ou en la donnant à vos proches